AR PREFECTURE

017-211704705-20150128-05_2015-DE

Regu le 03/02/2015

EXTRAIT

EGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice: 11

Présents : 11 Votants : 11 DE LA COMMUNE DE VILLARS LES BOIS

n°05/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Villars les Bois dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, d'après les convocations faites le 15 janvier 2015.

<u>Présents</u>: Mesdames Jeannine GROMADA, Karine COMBEAU, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Liane GAUCHER, Nathalie KERMARREC, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY Laurent ANDRE, Bruno BONNEAU, Francis VION et Miguel TAUNAY.

Absent : Néant

Madame Karine COMBEAU a été élue secrétaire de séance.

OBJET: MOTION TAFTA (Grand Marché Transatlantique)

Le conseil municipal, après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union Européenne à la Commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »;

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'Accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4, 23, 24, 27 et 45;

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Vème République et dans la législation française;

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France;

A l'unanimité:

- Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France;
- Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;
- Demande au gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 juin 2013 ;
- Refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la commune de Villars les Bois.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus dits et ont signés au registre les membres présents. Pour copie conforme.

